

Fiche de recueil d'informations pour solliciter une demande d'aménagement de la formation 2026/2027

A compléter si vous le souhaitez (facultatif)

Tout(e) étudiant(e) admis(e) et inscrit(e) pleinement en formation en soins infirmiers peut demander un aménagement des études sous certaines conditions – cf. article 4-1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier

« Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :

- *Activités complémentaires aux études : étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L.611-11 du code de l'éducation ;*
- *Situations personnelles particulières : femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie.*

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles détermine les possibilités d'aménagement de déroulement des études pour tenir compte des différents cas de figure mentionnés au deux alinéas précédents. Elle propose, pour chacun des dossiers qui lui sont soumis, des aménagements qui peuvent porter, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études ainsi que sur les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances et des compétences, par le biais notamment des technologies numériques dont dispose l'établissement. Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et la direction de l'institut de formation. »

Le dossier de d'aménagement doit être déposé au secrétariat de l'IFMS auprès de Mme PEYLET, accompagné de tous les justificatifs nécessaires à l'étude de la demande, avant le 11 septembre 2026.

Dossier réceptionné le
Cachet et signature du secrétariat

En application de l'article 4-1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, les candidats souhaitant demander un aménagement, doivent joindre impérativement avec cette fiche :

- Une demande écrite d'aménagement pour l'année 2026/2027 ;
- Un ou plusieurs justificatifs et/ou certificats médicaux et préciser les aménagements nécessaires.

L'étudiant(e) ne bénéficiera des aménagements d'études accordés uniquement après notification officielle de la décision lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles.

Nom de l'étudiant :
Prénom :
Promotion :

Renseignements concernant la demande d'aménagement :

Motif(s) de la demande (cocher la situation qui vous concerne)		Justificatifs à fournir
Des activités complémentaires aux études		
Etudiant.e salarié.e justifiant d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois	☐	Contrat de travail et attestation de l'employeur mentionnant les jours et horaires travaillés
Etudiant.e engagé.e dans plusieurs cursus	☐	Certificats de scolarité
Etudiant.e entrepreneurs	☐	Attestation
Artistes et sportifs de haut niveau et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L.611-11 du code de l'éducation	☐	Attestation
Des situations personnelles particulières		
Femmes enceintes	☐	Déclaration de grossesse
Etudiant.e chargé.e de famille ou en situation de proche aidant	☐	Pièces justificatives
Etudiant.e en situation de handicap	☐	Merci de prendre contact avec Mme FABREGUETTES, référente « handicap » de l'institut : beatrice.fabreguettes@ch-carcassonne.fr + cf. livret d'accueil des personnes en situation de handicap remplir fiche renseignement.
Etudiant.e à besoins éducatifs particuliers	☐	Certificats médicaux
Etudiant.e en situation de longue maladie	☐	Certificats médicaux

AMENAGEMENT(S) DEMANDE(S) :

- ☐ Majoration tiers temps : ☐ Epreuves écrites
- ☐ Epreuves orales
- ☐ Epreuves pratiques
- ☐ Accessibilités aux locaux, aménagement des salles
- ☐ Aide technique
- ☐ Aide humaine
- ☐ Autre

Pour « Autres », précisez la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si nécessaire, noter toute information utile à l'étude de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature de l'étudiant(e) :